

# Les affaires obscures des négociants suisses au Nigeria

 **DB**  
Déclaration de Berne  
Dichiarazione di Berne  
Erklärung von Bern



|  |           |
|--|-----------|
| <b>Table des matières</b>  |           |
| <b>Introduction</b>  | <b>03</b> |
| <b>Première partie : l'exportation, entre prix cassés et opacité</b>                     | <b>04</b> |
| – Des « boîtes aux lettres » exposées politiquement                                      | 04        |
| – Des appels d'offre secrets   | 05        |
| – Des partenariats opaques et juteux aux Bermudes  | 05        |
| – Pour Vitol, la manne a deux têtes  | 05        |
| – Trafigura se plaît aussi aux Bermudes  | 07        |
| <b>Deuxième partie : le volet suisse du détournement des subventions à l'importation</b> | <b>08</b> |
| – Les facettes d'une fraude sans précédent   | 08        |
| – Les « Suisses » dominant le marché   | 09        |
| – Le Nigeria demande l'aide de la justice suisse   | 10        |
| – Vitol se fait sermonner par le Parlement   | 10        |
| – Mercuria, partenaire préféré des fraudeurs politiquement exposés                       | 11        |
| <b>Troisième partie : Genève, paradis des fraudeurs nigériens</b>                        | <b>12</b> |
| – MRS Group et son fiduciaire genevois   | 12        |
| – Ontario, mise en examen mais agréée  | 12        |
| – Rahamaniyya, logée à la même enseigne qu'Ontario                                       | 13        |
| – Mystérieuses Tridax et Mezcors   | 13        |
| – Sahara Energy, un désert documentaire  | 14        |
| – Aiteo, une coquille vide chez Me Sperisen  | 15        |
| <b>Conclusion</b>  | <b>16</b> |
| – Recommandations politiques   | 16        |
| <b>Davantage de transparence dans les flux de paiements</b>                              | <b>16</b> |
| <b>Davantage de transparence sur les firmes suisses et leurs partenaires commerciaux</b> | <b>18</b> |
| <b>Davantage de transparence dans les flux de matières premières</b>                     | <b>18</b> |
| <b>Annexe : Exportations de brut nigérian en 2011</b>                                    | <b>19</b> |

Déclaration de Berne  
Av. Charles-Dickens 4, 1006 Lausanne  
Tél. +41 21 620 03 03, Fax +41 21 620 03 00  
[info@ladb.ch](mailto:info@ladb.ch), CCP 10-10813-5

Mise en page: Andrea Münch  
Foto: Petterik Wiggers/Panos

## Introduction

Premier producteur de pétrole brut d'Afrique, la République fédérale du Nigeria peine à extraire sa population de l'extrême pauvreté. Ces dix dernières années, le pays a connu une forte croissance, largement due aux revenus pétroliers. Pourtant, ce pays d'Afrique de l'Ouest, le plus peuplé du continent avec quelque 173 millions d'habitants, n'en a guère profité. Le taux de scolarisation et l'espérance de vie se situent largement en-dessous de la moyenne d'Afrique sub-saharienne. Le coefficient de Gini montre en outre que le Nigeria est l'un des pays les plus inégalitaires au monde. Le pétrole, qui compte pour 58 % des recettes de l'Etat,<sup>1</sup> ne contribue donc pas au développement de ce pays autant qu'il le pourrait et surtout qu'il le devrait.

Cette situation doit beaucoup à la corruption qui gangrène l'Etat, établi au 139<sup>e</sup> rang sur 179 pays au classement de Transparency International en 2012. La toute-puissante compagnie nationale, la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC), classée compagnie pétrolière nationale la plus opaque de la planète,<sup>2</sup> favorise elle-même cette malédiction des ressources. Pour mesurer l'étendue du problème, il suffit de souligner que la NNPC n'a pas publié de rapports financiers détaillés depuis 2005! Or, cette société, forte de ses douze filiales actives de la production à la distribution, est incontournable pour qui veut produire, exporter ou importer du pétrole brut ou des produits pétroliers au Nigeria.

Les négociants suisses en matières premières occupent une place de choix au Nigeria. Leur activité dans ce pays s'étend de l'exportation de pétrole brut – objet de la première partie de ce rapport – à la livraison aux importateurs locaux de produits pétroliers nécessaires à la consommation domestique du Nigeria – objet de la seconde partie. Ce pays se trouve en effet dans une situation paradoxale: bien que treizième producteur mondial, les défaillances structurelles de ses raffineries contraignent le pays à importer essence, kérosène et mazout.

A l'export, les principaux négociants helvétiques dominent: selon des chiffres compilés par la Déclaration de Berne (DB), ils ont raflé en 2011 pas moins de 36 % des 223 millions de barils mis en vente par la NNPC. En valeur, cette proportion des exportations pétrolières nigérianes allouée aux firmes suisses atteint 35,05 % (8,731 milliards de dollars sur un total de 24,9 milliards – voir tableau en

annexe)<sup>3</sup>. Si l'on ajoute aux traders suisses les sociétés nigérianes dotées d'une filiale helvétique, cette proportion s'élève même à 56,22 % (14,004 milliards de dollars). Les négociants suisses actifs au Nigeria paraissent étroitement impliqués dans la gestion calamiteuse de la NNPC.

Les sociétés genevoises Trafigura et Vitol surclassent leurs concurrents grâce à des partenariats opaques établis dans les Bermudes avec la NNPC. Des cas attestent de ventes réalisées à des prix inférieures aux prix du marché entre la NNPC et ses deux partenaires helvétiques. Ce type d'opérations paraît incongru: pourquoi la NNPC vendrait-elle son brut au rabais? Qui profite de ces transactions? L'opacité de ces arrangements et le recours à des filiales domiciliées dans des paradis fiscaux empêchent de répondre à ces questions.

Les négociants suisses jouent également un rôle important à l'import. Ils approvisionnent les importateurs nigérianes en produits pétroliers, nécessaires à la consommation domestique. Dans ce cas, il est malaisé de connaître leur part de marché, car les autorités nigérianes n'attribuent pas leurs importations aux négociants suisses, mais à des opérateurs locaux qui jouent les intermédiaires, et dont les transactions sont souvent opérées en dehors du Nigeria.

Afin de garantir que les produits pétroliers soient vendus à un prix abordable sur le marché intérieur, les importations sont massivement subventionnées. Or, ce système d'importation a donné lieu à l'une des plus vastes fraudes qu'ait connu le continent africain, avec pas moins de 6,8 milliards de dollars de subsides indûment perçus entre 2009 et 2011, soit près de quatre fois le budget nigérian consacré à la Santé en 2013. Les enquêtes de police menées par l'*Economic and Financial Crimes Commission* (EFCC), la brigade nigérianne en charge de la criminalité financière, montrent que les négociants suisses n'hésitent pas à traiter avec des firmes nigérianes douteuses, parfois sans capacités opérationnelles, ou appartenant à des personnes politiquement exposées (*Politically exposed persons* – PEP). Dans le cadre de cette affaire, cinq négociants suisses font l'objet d'une demande d'entraide judiciaire, adressée par les autorités d'Abuja à Berne. Par ailleurs, au moins sept des « importateurs » nigérianes impliqués dans cette fraude sont dotés d'une filiale en Suisse.

<sup>1</sup> <http://eiti.org/fr/news/l-itie-nig-ria-apporte-un-claircissement-sur-la-spirale-des-subsidions-p-troli-res>; consulté le 30.09.2013.

<sup>2</sup> Revenue Watch et Transparency International, « Promouvoir la transparence des revenus. Rapport 2011 sur les performances des compagnies pétrolières et gazières », 2011.

<sup>3</sup> Le tableau en annexe compile les données provenant de: « Domestic crude oil sales 2011 », Crude oil marketing department, NNPC et « Crude oil sales profile 2011 », NNPC.

## Première partie : l'exportation, entre prix cassés et opacité

Au registre des exportations de brut nigérian, les négociants suisses jouent sur deux tableaux. D'une part, ils commercialisent des exportations ordinaires, provenant du pétrole que les firmes productrices versent, via l'Etat fédéral, à la NNPC sous forme de paiement en nature. En valeur, les sociétés helvétiques ont raflé 28,92 % des barils ainsi mis en vente en 2011 (4,125 milliards de dollars). Cette proportion se monte à 36,9 % si l'on ajoute les négociants nigériens dotés d'une filiale en Suisse (5,264 milliards de dollars). D'autre part, les négociants se voient attribuer par la NNPC une proportion importante du brut que les quatre raffineries du pays ne parviennent pas à traiter. En effet, ces raffineries ne fonctionnent que rarement au-delà de la moitié de leur capacité,<sup>4</sup> mais plutôt entre 30 % et 40 % de celle-ci.<sup>5</sup> Depuis 2003, elles continuent néanmoins à se voir allouer par la NNPC 445 000 barils de pétrole brut chaque jour, ce qui correspond à une capacité de 100 %. Un solde, d'au moins 222 500 barils par jour, est exporté. Il est vendu à des négociants, helvétiques dans 43,28 % des cas (4,605 milliards de dollars), ou à des raffineries étrangères.<sup>6</sup> Ou encore, il est troqué contre des produits pétroliers raffinés, dans le cadre de « contrats SWAP » (troc pétrole brut contre produits pétroliers).<sup>7</sup> Si l'on inclut ici également les firmes nigérianes possédant une antenne à Genève, la part « suisse » de ce pétrole dédié aux raffineries atteint 82,12 % en 2011 (8,739 milliards de dollars).

Comme dit plus haut, plus de la moitié des exportations de brut nigérian passent par la Suisse. La DB a identifié trois aspects particulièrement problématiques dans la manière dont le Nigeria exporte son brut par l'intermédiaire des négociants helvétiques.

### Des « boîtes aux lettres » exposées politiquement

Premier problème : le Nigeria est le seul grand pays producteur qui vende 100 % de son brut à des négociants privés, plutôt que de le commercialiser lui-même et bénéficier de la plus-value qui en découle. Nombre de

bénéficiaires d'allocations d'exportations ne sont que des sociétés boîtes aux lettres dont les actionnaires ont pour seul mérite d'être apparentés à des hauts responsables politiques ou à leur entourage, ainsi que la task force nigérienne le relevait dans son rapport: « *Chaque année, des contrats sont attribués à des négociants boîte aux lettres dotés de faibles ou d'inexistantes capacités commerciale et financière.* »<sup>8</sup> Pour reprendre la terminologie bancaire, il s'agit là de « personnes politiquement exposées » (*Politically exposed persons* – PEP), envers lesquelles tout intermédiaire financier doit exercer des devoirs de diligence particuliers en vertu de la loi sur le blanchiment d'argent pour s'assurer de la licéité des fonds. En Suisse, les négociants ne sont pas soumis à de tels devoirs et n'ont aucune obligation de s'interroger sur la crédibilité de leurs partenaires. Ce qui leur laisse toute latitude pour commercer avec des entités factices. Or, au Nigeria, celles-ci représentent une grande partie du « marché ». Ainsi que le soulignait un rapport de Chatham House réalisé par deux spécialistes du pétrole nigérian, seuls 25 à 40 % des titulaires d'allocations d'exportations disposent réellement « *des capacités pour financer, affréter et vendre leur propre cargos aux raffineurs compte tenu des risques de marché et de prix en jeu. Le restant est composé de négociants boîtes aux lettres, c'est-à-dire de petites entités qui revendent leurs allocations aux véritables négociants moyennant une marge, généralement comprise entre 0,2 et 0,4 dollar par baril.* »<sup>9</sup> Toujours selon ce rapport, ce système, « *attire de nombreux intermédiaires obscurs ainsi que des [PEP]* », car ces boîtes aux lettres appartiennent typiquement « *à un ou plusieurs individus agissant comme hommes de paille pour des politiciens de hauts niveaux en fonction.* ». C'est donc avec ce type d'acteurs que les négociants helvétiques font affaire au Nigeria, lorsqu'ils ne traitent pas directement avec la NNPC.

<sup>4</sup> Patrick Smith, « The Geo-Economics of Resources and conflict in Africa », International Institute for Strategic Studies, 7–9 April 2013, p.11.

<sup>5</sup> Jean Balouga, « The political Economy of the Oil Subsidy in Nigeria », International Association for Energy Economics, Second Quarter 2012, p. 33; Report of the Petroleum Revenue Special Task Force, August 2012, p.28. Ce rapport officiel a été commandé par le ministère nigérian du pétrole. The Revenue Watch Institute, « Selling the citizen's oil. The Governance of oil states: early lessons on good practices », Briefing, April 2012, p. 5. En 2011, le taux d'absorption des raffineries sur cette manne de 445 000 barils par jour a été de 43,2 %, p.ex.

<sup>6</sup> « Domestic crude oil sales 2011 », Crude oil marketing department, NNPC.

<sup>7</sup> « Domestic crude oil sales 2011 », Crude oil marketing department, NNPC.

<sup>8</sup> Report of the Petroleum Revenue Special Task Force, August 2012, p. 60.

<sup>9</sup> Chatham House, « Nigeria's Criminal Crude: International Options to Combat the Export of Stolen Oil », September 2013, p. 8.

### Des appels d'offre secrets

Second problème: les négociants helvétiques n'acquièrent pas ce brut sur la base d'appels d'offre publics et transparents, qui garantiraient à la population nigériane que son pétrole est vendu au meilleur prix. Au contraire, la NNPC confère, chaque année généralement au printemps, les allocations d'exportations dans des conditions obscures et sur la base de critères inconnus hors du cercle restreint des décideurs. Plus grave encore, plusieurs rapports officiels soutiennent qu'une partie au moins de ce pétrole est vendu à des prix inférieurs aux prix du marché.<sup>10</sup> Ainsi que l'un des rapports de la Task force nigériane le souligne, « *des soupçons indiquent que les négociants sont autorisés à choisir rétroactivement l'option de prix la plus lucrative pour chaque cargo. Des négociants en faveur recevraient également des prix <subventionnés>, nettement inférieurs aux prix du marché. [...] Le manque de transparence dans la vente du brut nigérian encourage les activités frauduleuses.* »<sup>11</sup> Des cas, détaillés plus loin, étayaient ces soupçons.

### Des partenariats opaques et juteux aux Bermudes

Le troisième problème réside dans les « nombreux rôles » qu'assure la NNPC, en particulier les partenariats qu'elle conclut. Qualifiés de « boîtes noires opérationnelles et financières »,<sup>12</sup> deux d'entre ces partenariats opaques reviennent à Vitol et Trafigura, respectivement premier et troisième plus grande entreprise suisse en termes de chiffre d'affaires en 2012.<sup>13</sup> Les deux joint-ventures sont établies dans les Bermudes, paradis fiscal réputé pour son opacité.<sup>14</sup>

En vérité, le bénéfice généré par ces entités échappe aux recettes de l'Etat. D'abord, parce qu'il se soustrait à toute imposition aux Bermudes, l'impôt sur le bénéfice y étant nul. Et il semble qu'une partie au moins de ces bénéfices ne profitent pas à l'Etat nigérian, parce que la NNPC a tout bonnement cessé depuis plusieurs années de payer à l'Etat la part des revenus provenant de

l'exportation du brut initialement alloué aux raffineries nigérianes!<sup>15</sup> Or, cette activité n'a rien d'anecdotique, puisqu'elle pèse 8,739 milliards de dollars en 2011. Les finances publiques ont directement été pénalisées: la même année, les recettes tirées du pétrole ont chuté de 39% par rapport aux recettes budgétées, en dépit d'une hausse – elle, non-budgétée – des prix du pétrole qui aurait dû accroître les recettes. L'explication: la rétention unilatérale de ces recettes par la NNPC.<sup>16</sup> Les négociants suisses ont raflé 43,28%, soit 4,605 milliards de dollars, de ce brut que l'on peut qualifier d'illégitime. Si la plupart des grands négociants basés dans la Confédération en exportent une partie, c'est bien Vitol et Trafigura qui se taillent la part du lion, puisqu'ils touchent plus de la moitié de ce brut. En incluant le brut ordinaire, Vitol et Trafigura emportent à eux seuls respectivement 13,44% et 13,49% des exportations nigérianes de brut en 2011 pour une valeur cumulée de 6,7 milliards de dollars. Les informations disponibles sur ces partenariats sont inversement proportionnelles à leur importance.

### Pour Vitol, la manne a deux têtes

Hyson (Nigeria) Ltd et Calson (Bermuda) Ltd ont été créées en août 1988 en tant que joint-ventures entre NNPC et Chevron, avec pour objectif d'être des compagnies internationales « de négoce de pétrole, focalisées sur l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ». <sup>17</sup> Plus spécifiquement, Hyson comme Calson procèdent « au négoce du pétrole brut nigérian, de l'excès de production provenant des raffineries nigérianes et des usines pétrochimiques » ainsi qu'à « l'importation de divers produits pétroliers destinés à compenser l'insuffisance de production des raffineries nationales ». <sup>18</sup>

Le 1<sup>er</sup> janvier 1994, la major américaine vend ses parts de 40% dans Hyson à Vitol Energy (Bermuda) Ltd. <sup>19</sup> On présume que c'est également à ce moment-là que Vitol a pris 49% de Calson, le restant demeurant aux mains de la NNPC. Cette hypothèse est renforcée par le lien étroit

<sup>10</sup> Patrick Smith, « The Geo-Economics of Resources and conflict in Africa », International Institute for Strategic Studies, 7–9 April 2013, p. 11; Report of the Petroleum Revenue Special Task Force, August 2012, p. 51.

<sup>11</sup> Report of the Petroleum Revenue Special Task Force, August 2012, p. 60–61.

<sup>12</sup> Report of the Petroleum Revenue Special Task Force, August 2012, p. 59.

<sup>13</sup> Classement Handelszeitung 2013.

<sup>14</sup> Lire à ce sujet le dernier rapport du Tax Justice Network consacré aux Bermudes : <http://www.secrecyjurisdictions.com/PDF/Bermuda.pdf>.

<sup>15</sup> The Revenue Watch Institute, « Selling the citizen's oil. The Governance of oil states: early lessons on good practices », Briefing, April 2012, p. 5.

<sup>16</sup> The Revenue Watch Institute, « Selling the citizen's oil. The Governance of oil states: early lessons on good practices », Briefing, April 2012, p. 5.

<sup>17</sup> <http://www.nnpcgroup.com/NNPCBusiness/Subsidiaries/Hyson.aspx>; consulté le 04.07.2013.

<sup>18</sup> <http://www.nnpcgroup.com/NNPCBusiness/Subsidiaries/Hyson.aspx>; consulté le 04.07.2013.

<sup>19</sup> <http://www.nnpcgroup.com/NNPCBusiness/Subsidiaries/Hyson.aspx>; consulté le 04.07.2013.

qui unit Hyson à Calson, la première ayant pour vocation de fournir « des services logistiques et opérationnels » à la seconde.<sup>20</sup>

Cette joint-venture est juteuse pour Vitol. En 2003, Calson comptait pour 17,6 % de l'approvisionnement en pétrole de l'ensemble du groupe établi à Genève, constituant sa principale source de brut, d'une valeur de plus de trois milliards de dollars.<sup>21</sup> Pour le Nigeria, Calson et Vitol s'avèrent tout aussi important puisqu'à eux deux, ils ont fourni 22,6 % des produits pétroliers importés dans le pays en 2005.<sup>22</sup> En 2006, Hyson a importé 47 % de la consommation nigérienne de GPL (Gaz de pétrole liquéfié).<sup>23</sup> Deux ans plus tard, en 2008, Calson génère un chiffre d'affaires de 5,08 milliards de dollars;<sup>24</sup> la joint-venture est alors classée parmi les participations les « plus significatives » du groupe Vitol, numéro un mondial du négoce de pétrole. Les rapports annuels suivants de Vitol ne permettent malheureusement pas de connaître l'évolution de ce chiffre d'affaires, la firme suisse ayant cessé de publier des informations sur Calson.

En 2010, une polémique éclate au Nigeria et jette une lumière crue sur la manière dont Calson acquiert son brut. La presse nigérienne publie alors une lettre de Calson à Vitol, datée du 24 mars de la même année, indiquant que le pétrole devrait, dès le mois de mai de la même année, être vendu à des « prix compétitifs », c'est-à-dire aux prix du marché. Le sous-entendu est clair : jusqu'alors, Vitol obtenait du pétrole à prix cassés.<sup>25</sup> Adressée à Paul Greenslade,<sup>26</sup> de Vitol à Genève, la lettre relève que Calson n'entend pas pour autant cesser de vendre du brut à Vitol et va respecter

l'accord selon lequel NNPC fournit au moins 30 000 barils par jour à Calson.

Pour Vitol, contacté par la DB, la lettre n'indiquant pas que le pétrole brut était obtenu « à des prix inférieurs aux prix du marché [...] toute suggestion » en ce sens « est fausse ». Cependant, la firme suisse a refusé d'expliquer pourquoi une telle précision épistolaire aurait été nécessaire si elle n'avait pas, jusqu'alors, acquis cet or noir à prix cassés.

Mais bien avant 2010, des soupçons sont survenus quant au fonctionnement de Calson. L'audit provisoire réalisé pour l'année 2005 par le cabinet britannique Hart Group pour le compte de Nigeria Extractive Industries Transparency Initiative (NEITI) enjoint la NNPC à « revoir » l'usage de Calson sous la forme de son arrangement avec Vitol.<sup>27</sup> La même recommandation est faite en 2011, à l'occasion du passage en revue des années 2006 à 2008.<sup>28</sup> Un exemple est cité pour justifier cette recommandation : via Hyson, Vitol et Calson auraient acheté des cargaisons de brut en juin 2004 que la NNPC a facturé au prix de juillet, générant ainsi un bénéfice indu grâce aux variations de prix.<sup>29</sup> En conséquence, non seulement la NNPC a essuyé une perte sur la transaction, mais la plus-value a été siphonnée hors du Nigeria pour rejoindre les Bermudes. Et l'Etat nigérian n'a pas empoché les recettes qu'il aurait dû percevoir.

Les malversations alléguées de ces partenariats ne se sont pas limitées aux frontières du Nigeria. Hyson a également permis à Vitol d'obtenir cinq cargaisons, d'une valeur totale de 84,954 millions de dollars, de brut irakien dans le cadre programme onusien « Pétrole contre nourriture », la joint-venture étatique participant ainsi à l'un des plus vastes schémas de corruption découvert à ce jour.<sup>30</sup>

<sup>20</sup> <http://www.nnpcgroup.com/NNPCBusiness/Subsidiaries/Hyson.aspx>; consulté le 04.07.2013.

<sup>21</sup> Vitol Master Trust, Supplement to the Offering Circular Dated May 06, 2004, p. 42.

<sup>22</sup> NEITI, Final draft Report, physical audit 2005, p. 7. NEITI est la déclinaison nigérienne de l'Initiative pour la transparence dans l'industrie extractive ([www.eiti.org](http://www.eiti.org)). Chaque pays membre doit faire auditer, de manière indépendante, ses revenus pétroliers/miniers et les confronter aux paiements déclarés par les entreprises qui exploitent ces ressources. A noter que la statistique sur les importations disparaît dans la version finale du rapport. D'après un rapport de l'ONG britannique Chatham House, signé Nicholas Shaxson, grand spécialiste du Nigeria, les autorités ont demandé à l'auditeur, Hart Group, de revoir sa copie du fait des anomalies trouvées dans la comptabilité nationale. A ce sujet : « Nigeria's Extractive Industries Transparency Initiative: Just a Glorious Audit? », Nicholas Shaxson, Chatham House, November 2009.

<sup>23</sup> <http://www.nnpcgroup.com/NNPCBusiness/Subsidiaries/Hyson.aspx>; consulté le 04.07.2013.

<sup>24</sup> Vitol Holding B.V., Annual Report 2008, p. 52.

<sup>25</sup> Nigerian Tribune, 19.04.2010.

<sup>26</sup> Paul Greenslade occupe aujourd'hui le poste de président de Vivo Energy, une joint-venture entre Vitol (40%), Shell (20%) et Helios Investment (40%), spécialisée dans les activités de distribution pétrolière en Afrique. Vivo compte 1300 stations-service sur le continent.

Source : <http://www.reuters.com/article/2013/04/17/vitol-africa-oil-idUSL5N0D33LR20130417>; article du 17.04.2013.

<sup>27</sup> NEITI, Final draft Report, physical audit 2005, p.11. A noter que, pour des raisons inexplicables, cette recommandation disparaît de la version finale du rapport. Cf. note 22 ci-dessus.

<sup>28</sup> NEITI, Physical and process report, Report 2006–2008, July 2011, p. 16.

<sup>29</sup> Africa Energy Intelligence, « Vitol mis en cause », Numéro 533, 10.05.2006.

<sup>30</sup> Independent Inquiry Committee into the United Nations Oil-For-Food Programme, Committee Oil Financier table, Table 4, pp. 29, 30 et 34.

Malgré cela, Calson continue d'exporter de grandes quantités de brut nigérian. En 2011, la firme domiciliée aux Bermudes s'est chargée d'exporter près de 9 % du pétrole national, pour une valeur de 2,2 milliards de dollars. Pour son compte propre, Vitol obtient 4,5 % supplémentaire, équivalent à 1,1 milliard de dollars. Ce qui porte le total du négociant suisse à 3,3 milliards de dollars, soit 13,44 % du total des exportations nigérianes.<sup>31</sup>

Il est extrêmement difficile d'établir si cet or noir a été vendu aux prix du marché. Mais, aux yeux d'experts, il ne fait aucun doute qu'au moins une partie des ventes de la NNPC à ses joint-ventures est réalisée à des prix inférieurs aux prix du marché.<sup>32</sup> Tant l'opacité de la NNPC que celle caractérisant les négociants suisses, dont Vitol, empêchent d'écarter les soupçons de ces experts, formulés plus de deux ans après la lettre adressée par Calson à Vitol. Pourtant, les sommes en jeu sont immenses et revêtent un intérêt public prépondérant, en particulier pour la population nigérienne.

Contacté par la DB, Vitol certifie que Calson et Hyson « se conforment entièrement aux normes internationales », sans préciser lesquelles, ajoutant que des procès-verbaux retranscrivent les réunions du conseil d'administration et que les comptes sont audités. Ils ne sont en revanche pas publiés.

### Trafigura se plaint aussi aux Bermudes

Napoil (Bermuda) Ltd, la joint-venture entre Trafigura (49 %)<sup>33</sup> et NNPC (51 %),<sup>34</sup> est encore plus opaque. Curieusement, alors que la NNPC consacre une page de son site Internet à Hyson et Calson, son partenariat avec Vitol, il n'est fait aucune mention de Napoil.<sup>35</sup> Pas davantage sur le site de Trafigura.<sup>36</sup>

Pourtant, en 2004, Napoil s'est avéré encore plus important que Calson au rayon des importations de produits pétroliers, fournissant 30,4 % des besoins du Nigeria.<sup>37</sup> Comme dans le cas de Calson, la statistique disparaît dans la version finale du rapport NEITI, officiellement publiée.<sup>38</sup>

A cet égard, les auditeurs NEITI relèvent que Trafigura a déclaré, à l'aide du cargo « High Tide », avoir importé d'un coup 137 646 tonnes de carburant; or, le navire n'aurait une capacité que de 45 018 tonnes.<sup>39</sup> S'agit-il d'une importante erreur d'écriture ou d'une fraude délibérée? Les auditeurs NEITI suggèrent à la NNPC d'éclaircir ce point. Rien n'indique que cela ait été fait. D'ailleurs, ces éléments disparaissent, là aussi, de la version finale du rapport.

Si les données sur Napoil manquent, la firme domiciliée dans les Bermudes est encore active en 2011. Pour cette année, elle n'a exporté que 1,27 % du brut nigérian, d'une valeur de 315 millions de dollars. Ce total « modeste » transaction semble faire de Napoil le parent pauvre des joint-ventures de la NNPC, en comparaison des exportations réalisées par Calson. Mais Trafigura n'est pas perdant: pour son propre compte, et par le biais d'un contrat en nature dit « SWAP » (troc pétrole brut contre produits pétroliers),<sup>40</sup> la firme helvétique a obtenu en 2011 le droit d'exporter vingt-sept tankers chargés de 25,5 millions de barils d'une valeur de 2,956 milliards de dollars.<sup>41</sup> Ce qui porte le total de Trafigura à 3,3 milliards de dollars, soit 13,49 % des exportations nigérianes – légèrement mieux que Vitol.

Contacté par la DB, notamment au sujet du cargo « High Tide », Trafigura n'a pas souhaité répondre aux questions de la DB.

<sup>31</sup> Précisons que toutes les ventes de Calson ne reviennent pas nécessairement à Vitol, mais la firme suisse en bénéficie dans tous les cas du fait de ses participations dans Calson.

<sup>32</sup> Patrick Smith, « The Geo-Economics of Resources and conflict in Africa », International Institute for Strategic Studies, 7–9 April 2013, p.11; Report of the Petroleum Revenue Special Task Force, August 2012, p. 51.

<sup>33</sup> Preliminary Offering Circular dated 3 April 2013, Trafigura, section F–56; Rapports annuels Trafigura.

<sup>34</sup> Report of the Petroleum Revenue Special Task Force, August 2012, p. 84.

<sup>35</sup> [www.nnpcgroup.com](http://www.nnpcgroup.com)

<sup>36</sup> [www.trafigura.com](http://www.trafigura.com)

<sup>37</sup> NEITI, Final draft Report, physical audit 2005, p. 7.

<sup>38</sup> <http://neiti.org.ng/index.php?q=documents/neiti-audit-period-1999-2004>. Voir à ce propos les notes 23 et 28.

<sup>39</sup> NEITI, Final draft Report, physical audit 2005, p. 7.

<sup>40</sup> Les contrats SWAP ont ceci de particulier que seules les parties prenantes de l'accord supervisent son exécution. Ils s'effectuent en effet hors du circuit bancaire, c'est-à-dire en dehors de tout contrôle, notamment sous l'angle de la loi sur le blanchiment d'argent.

<sup>41</sup> « Domestic crude oil sales 2011 », Crude oil marketing department, NNPC.

## Deuxième partie : le volet suisse du détournement des subventions à l'importation

Malgré son statut de grand producteur de pétrole, le Nigeria est paradoxalement contraint d'importer 80 % de ses besoins en produits raffinés, de l'essence au kérosène en passant par le mazout.<sup>42</sup> Et cette consommation domestique s'assouvit aux prix des marchés internationaux. Les défaillances structurelles des quatre raffineries du pays sont en cause, mais celles-ci, même si elles fonctionnaient à 100 % de leur capacité, ne suffiraient pas à répondre à la demande intérieure.

Pour apaiser les tensions sociales au sein de la population et éviter que celle-ci ne conteste sa politique pétrolière, le gouvernement d'Abuja a institué un mécanisme de subvention à l'importation des produits pétroliers, dont le but consiste à offrir de l'essence à bon marché aux Nigériens. Ce système de subvention existe depuis longtemps : en 2003, le pays dépensait déjà 3 % de son PIB en subsides destinés à maintenir les prix à la pompe à un niveau abordable.<sup>43</sup>

En 2006, le mécanisme de subventionnement a été passablement remodelé. Et comme plusieurs audits nigériens l'ont montré, il a été l'objet de l'un des plus vastes détournements de fonds publics que le continent africain ait connu. Au total, 6,8 milliards de dollars de ces subventions ont été indûment perçues entre 2009 et 2011.<sup>44</sup> Ce montant représente près du quart du budget public national annuel.<sup>45</sup> A ce jour, seules 6 % des subventions indues ont été remboursées aux autorités nigérianes.<sup>46</sup>

Deux rapports des autorités nigérianes, l'un de la Chambre basse du parlement, le second commandé par le président Goodluck Jonathan, ont montré qu'une septantaine d'importateurs, des opérateurs locaux, sont

suspectés d'avoir pris part à cette fraude massive.<sup>47</sup> La DB est en mesure d'affirmer qu'au moins sept d'entre eux, énumérés plus loin, disposent d'une filiale en Suisse. Une seule de ces firmes fait l'objet de poursuites au Nigeria. Peut-être est-ce parce qu'un troisième rapport, également institué par la présidence, exonère la plupart des – grandes – firmes de toutes malversations, jugeant « légitimes » toutes les transactions douteuses évoquées dans les deux précédents rapports.<sup>48</sup> Curieusement, les auditeurs, qui ont travaillé au pas de charge, n'expliquent en quoi les transactions seraient « légitimes ». De plus, cet audit n'a examiné que l'année 2011. A l'inverse, les deux rapports évoqués ci-dessus dissèquent minutieusement les transactions suspectes entre 2009 et 2011.

### Les facettes d'une fraude sans précédent

Schématiquement, des « marketers » locaux sont désignés par les autorités pour importer ces produits pétroliers, acquis auprès des négociants internationaux, principalement helvétiques, comme nous le verrons plus loin.

Un premier schéma de fraude consiste à percevoir une subvention<sup>49</sup> sur une cargaison en n'important physiquement qu'une partie de celle-ci ; le solde est ainsi vendu sur les marchés internationaux ou localement au marché noir et constitue un bénéfice illégal. Parfois, des subventions ont été touchées alors qu'aucune goutte d'essence n'a été importée.

Une autre technique consiste à falsifier les documents maritimes, notamment la date, pour choisir un jour où le prix est plus élevé afin d'obtenir une subvention plus

<sup>42</sup> Jean Balouga, « The political economy of oil subsidy in Nigeria », International Association for Energy Economics, deuxième trimestre 2012, p. 31.

<sup>43</sup> Jean Balouga, « The political economy of oil subsidy in Nigeria », International Association for Energy Economics, deuxième trimestre 2012, p. 33.

<sup>44</sup> Petroleum Revenue Special Task Force, Final Report, August 2012; Financial Times, « Nigeria gas deals found to have cost \$29 bn », 24.10.2012;

<http://www.financialtaskforce.org/2012/08/17/corruption-in-nigerias-oil-sector-fuel-subsidies-gone-missing/>;

Pour donner un ordre de grandeur, Global Financial Integrity estime que chaque année 18,2 milliards US\$ sont siphonnés hors du pays.

<sup>45</sup> <http://www.reuters.com/article/2012/12/10/nigeria-switzerland-probe-idUSL5E8N584W20121210>

<sup>46</sup> Reuters, « Nigeria fuel list includes firms named in subsidy fraud probe », 23.07.2013.

<sup>47</sup> Report of the ad-hoc Committee « To Verify and Determine the actual subsidy Requirements and Monitor the Implementation of the Subsidy Regime in Nigeria », April 2012; Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012.

<sup>48</sup> The Presidential Committee on Verification and Reconciliation of Fuel Subsidy Payments: Report on PMS Shore Tank Discharges and Sales Proceeds for 2011, November 2012.

<sup>49</sup> Le mécanisme de subvention implique de nombreuses agences étatiques et paraétatiques que nous ne mentionnons pas ici. Pour une information détaillée, lire : Report of the ad-hoc Committee « To Verify and Determine the actual subsidy Requirements and Monitor the Implementation of the Subsidy Regime in Nigeria », April 2012.

<sup>50</sup> Les subventions sont étalonnées sur le prix du marché North West Europe le jour de la livraison.

élevée que le prix réellement payé.<sup>50</sup> Le solde revient dans la poche de « l'importateur ». L'Ambassade américaine d'Abuja, la capitale du Nigeria, relevait, en 2004 déjà, deux sources à l'appui, qu'importateurs nigériens et négociants helvétiques participaient à de telles fraudes, soulignant que, d'après les papiers documentant ces opérations, 73 cargos auraient mis un jour pour rejoindre le Nigeria depuis le Golfe persique, le Venezuela ou le Royaume-Uni!<sup>51</sup> Entre 2009 et 2011, plusieurs importateurs ont, eux, tout bonnement « inventé » des transactions, fournissant toute la panoplie de faux documents pour percevoir une subvention adossée à une importation imaginaire.

Pour que ces fraudes soient réalisées, les importateurs devaient pouvoir s'affranchir du contrôle des autorités. C'est pourquoi la plupart des transactions ont eu lieu à l'étranger, contrairement au dispositif prévu par les autorités nigérianes, stipulant que les négociants internationaux doivent approvisionner les importateurs nigériens dans les eaux territoriales du Nigeria ou dans les ports du pays, notamment à Port Harcourt ou Apapa (Lagos). Ainsi, en 2011, pas moins de 857 transactions ont eu lieu offshore, essentiellement à Cotonou (Bénin) et à Lomé (Togo).<sup>52</sup>

Ces transactions offshore permettaient aux opérateurs nigériens de se faire rembourser en dollars par la Banque centrale du Nigeria (BCN), plutôt qu'en Nairas ; ils se prémunissaient ainsi contre le risque de change puisqu'ils achetaient les produits pétroliers en dollars auprès des négociants internationaux. Subséquemment, le risque de change était reporté sur la BCN.

Mais, comme nous venons de le voir, des raisons moins légitimes ont aussi sous-tendu les livraisons offshores, donnant lieu à cette fraude massive. En clair, les tankers affrétés par Vitol et consorts jetaient l'ancre à Lomé ou à Cotonou. De là, ils fractionnaient leur cargaison (« vaisseaux mères ») sur de plus petits navires (« vaisseaux filles ») par des transferts « ship to ship » pouvant être

affrétés par plusieurs importateurs nigériens. Un formidable instrument pour brouiller les pistes!<sup>53</sup> Ainsi, sur les 857 transactions opérées en 2011, 308 ont impliqué trois bateaux ou plus (parfois jusqu'à six!) entre le port d'origine et le Nigeria.<sup>54</sup> Ce sont ces opérations « ship to ship » qui poussent les parlementaires à parler de « collusion » entre traders et marketers dans le cadre d'une « machination claire ». <sup>55</sup> Ils notent ainsi que « Vitol SA » a réalisé en 2011 plus de 250 voyages de ce genre pour 34 différents marketers. <sup>56</sup> Devant la commission parlementaire, nous y revenons, Vitol a indiqué avoir suivi à la lettre les régulations du Nigeria tout en disant se conformer aux demandes des marketers, leurs clients. <sup>57</sup> C'est aussi « pour servir le marché local » que Gunvor dispose d'un entrepôt flottant au large de Cotonou d'une capacité de 65 000 tonnes. <sup>58</sup>

### Les « Suisses » dominent le marché

La plupart des livraisons ayant lieu hors des eaux territoriales nigérianes, il est extrêmement difficile de réaliser des statistiques sur la part des produits pétroliers fournis par les négociants suisses. Néanmoins, plusieurs indices tendent à confirmer que ceux-ci dominent ce marché de livraison aux importateurs nigériens. En premier lieu, les rapports de la Bluseas Maritime Service Nigeria Ltd, une société traçant les tankers naviguant en Afrique de l'Ouest, montrent que les négociants suisses Glencore, Trafigura, Vitol, Mercuria et Gunvor figurent tous, à des degrés divers, sur les registres précités. Aux côtés de ces géants du négoce s'ajoutent de plus petites sociétés établies en Suisse, opaques et moins en vue, comme Arcadia Energy ou Nimex Petroleum. Autre indice de leur prépondérance, plusieurs négociants helvétiques ont été appelés à coopérer avec les autorités nigérianes. Celles-ci, devant le refus des firmes, ont sollicité la justice suisse, précisant ainsi le rôle et l'importance des négociants dans cette fraude.

<sup>51</sup> <http://cablegaterearch.net/search.php?q=Vitol+Trafigura+Otedola&qo=47616&qc=0&qto=2010-02-28> ; câble diplomatique du 8 avril 2004.

<sup>52</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, p. 40.

<sup>53</sup> Ces opérations ship to ship sont d'ailleurs également utilisées en sens inverse pour charger du pétrole volé de petites embarcations (« vaisseaux filles ») sur des tankers (« vaisseaux mères »). Il peut s'agir de compléter une cargaison avec du pétrole volé ou de remplir un navire entier. Lire à ce sujet : Chatham House, « Nigeria's Criminal Crude : International Options to Combat the Export of Stolen Oil », September 2013, p. 3.

<sup>54</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, p. 40.

<sup>55</sup> Report of the ad-hoc Committee « To Verify and Determine the actual subsidy Requirements and Monitor the Implementation of the Subsidy Regime in Nigeria », April 2012, p. 89.

<sup>56</sup> Report of the ad-hoc Committee « To Verify and Determine the actual subsidy Requirements and Monitor the Implementation of the Subsidy Regime in Nigeria », April 2012, p. 89.

<sup>57</sup> Enregistrement vidéo de l'audition devant le comité ad-hoc du Parlement de Rodney Gavshon. Nous revenons sur son audition plus loin.

<sup>58</sup> Preliminary Offering Circular, Gunvor Group, 2013, pp. 83–84.

### Le Nigeria demande l'aide de la justice suisse

En octobre 2012, l'autorité nigériane en charge des enquêtes de police, l'Economic and Financial Crimes Commission (EFCC), a transmis une commission rogatoire aux autorités suisses.<sup>59</sup> Le Nigeria veut obtenir des documents (pièces comptables, lettres de crédit, jeux de connaissance, etc.) auprès de cinq traders helvétiques ayant refusé de coopérer sur place afin de confronter les informations fournies par les marketers locaux suspectés d'avoir pris part à la fraude.

Justifiant la demande d'entraide, le président de l'EFCC, Ibrahim Lamorde, a déploré publiquement le manque de coopération de ces compagnies, ajoutant que les informations demandées ne se trouvaient pas dans leurs bureaux d'Abuja ou Lagos.<sup>60</sup>

Ce même Ibrahim Lamorde s'est félicité de « l'excellente coopération » offerte par les autorités judiciaires britanniques, également sollicitées dans ce cadre.<sup>61</sup> A Londres, la justice a bloqué les comptes de certains bénéficiaires de ce gigantesque détournement de fonds publics.

La Suisse n'a pas encore agi en ce sens. En octobre 2012, l'Office fédéral de la justice a reçu cette demande d'entraide et l'a transmise, en raison du for juridique, au Ministère public du canton de Genève, à la section des affaires complexes. Cependant, à ce jour, aucune information n'a été transmise aux autorités nigérianes, entravées de ce fait dans la poursuite des responsables de ce détournement de fonds publics. Sollicitées sur ce point, les autorités judiciaires expliquent être entrés en matière sur cette demande mais ne pas avoir encore procédé à des actes d'instruction.

D'après les informations de la DB, la commission rogatoire porte sur cinq compagnies, à savoir Vitol, Litasco, Gunvor, Arcadia Energy et Petrade Brassleto. Cette dernière firme, totalement inconnue, ne dispose pas d'inscription au registre du commerce, mais serait domiciliée à la même adresse que Vitol, soit au 28 boulevard du Pont d'Arve, à Genève.<sup>62</sup>

Formellement, les firmes suisses ne sont pas directement visées par la demande d'entraide;<sup>63</sup> il est demandé aux autorités genevoises qu'elles obtiennent des négoc-

iants les pièces permettant de documenter la fraude commise par les importateurs nigériens. Le manque de coopération des firmes suisses au Nigeria témoigne-t-il d'une méfiance à l'endroit des autorités judiciaires nigérianes ou, à l'inverse, d'une volonté de se soustraire à une éventuelle complicité dans la fraude? En l'état, rien ne permet de répondre à cette question.

Contactés par la DB, Litasco et Gunvor disent ne pas avoir connaissance d'une demande d'entraide les concernant. Arcadia n'a pas répondu à nos questions. Pour sa part, Vitol reconnaît avoir « reçu des demandes d'information de la part des autorités suisses, sur demande des autorités nigérianes », précisant que « Vitol est heureux de travailler avec les autorités compétentes ». La firme ajoute qu'elle a « coopéré avec les autorités nigérianes autant que le lui permet la législation suisse », sans expliquer quelle(s) loi(s) suisse(s) empêcherai(en)t de divulguer quelle(s) information(s). En revanche, Vitol affirme que Petrade Brassleto « ne fait pas partie » de son groupe et que son existence lui était inconnue avant les sollicitations de la DB.

### Vitol se fait sermonner par le Parlement

Le Parlement nigérian semble convaincu que les négociants suisses, notamment Vitol, ne sont pas exempts de tout reproche. Devant le commission parlementaire, Vitol a vécu un moment difficile. Son représentant, Rodney Gavshon,<sup>64</sup> s'est fait sermonner par les parlementaires, dans le cadre d'une audition, filmée et rendue publique par la presse nigériane.

D'abord, Rodney Gavshon a rapidement été forcé de reconnaître que le fait que Vitol accoste hors des eaux territoriales nigérianes (à Lomé et Cotonou) prive Abuja des taxes portuaires. A cet égard, il a eu bien du mal à expliquer pourquoi, lorsque le client est la NNPC, Vitol livre dans les ports nigériens et, qu'à l'inverse, lorsque le client est un privé, la firme helvétique invoque des excuses comme la profondeur des ports nigériens ou le fait que les frais d'assurances seraient plus élevés au Nigeria que chez ses voisins. D'autant que, comme nous l'avons vu dans la première partie, Vitol est l'un des plus importants exportateurs de brut nigérian et que

<sup>59</sup> Reuters, « Nigeria seeks Swiss help in \$6,8 bln fuel subsidy probe », 10.12.2012.

<sup>60</sup> Reuters, « Nigeria seeks Swiss help in \$6,8 bln fuel subsidy probe », 10.12.2012.

<sup>61</sup> Economic and Financial Crimes Commission, « Fuel subsidy fraud: EFCC set to repatriate funds in foreign accounts », communiqué de presse du 27 mars 2013.

<sup>62</sup> Il est fréquent que les négociants se servent de sociétés paravents. Cette pratique est particulièrement répandue au Nigeria. Ainsi, Glencore opère sous son nom ainsi que sous celui de Folawiyo Energy Ltd dont la firme suisse possède 45%; Trafigura fait de même avec Delaney Petroleum.

<sup>63</sup> Reuters, « Nigeria seeks Swiss help in \$6,8 bln fuel subsidy probe », 10.12.2012.

<sup>64</sup> Rodney Gavshon est cité nommément dans de nombreux articles de presse nigériane. Dans les rapports officiels, il est fait mention de « Vitol SA ».

ce brut est emporté par tanker depuis les ports de ce pays – et non depuis Lomé ou Cotonou. Placé devant cette contradiction, M. Gavshon a murmuré qu'il ne disposait pas « de tous les détails ».

Citant le cas d'un client de Vitol, Mobil Oil, l'un des parlementaires a indiqué à M. Gavshon qu'il ne pouvait ignorer « des vols qui se sont déroulés pour ainsi dire en plein jour. Vous ne pouvez donc pas plaider l'ignorance. Est-ce que cela n'a pas effleuré votre conscience, Vitol, avec votre beau nom? »

A ce moment, M. Gavshon a préféré céder la parole à une personne qui semble être l'avocat local de Vitol: « C'est une question intéressante. Mais Vitol n'a aidé aucun marketer à enfreindre aucune réglementation. Vitol est un fournisseur et non un importateur, se contentant d'obéir à ceux-ci [sic]. »

En fin d'audition, interrogé par un parlementaire, M. Gavshon a reconnu que Vitol n'agissait, « à sa connaissance », nulle part ailleurs dans le monde de la même manière qu'au Nigeria, c'est-à-dire en délivrant des produits offshore.

### **Mercuria, partenaire préféré des fraudeurs politiquement exposés**

Parmi les fraudeurs poursuivis au Nigeria, plusieurs ont falsifié des documents maritimes estampillés « Mercuria Trading N.V. » ou « Mercuria Energy Trading SA ». C'est notamment le cas de Ax Energy, une compagnie nigériane, qui a tout simplement « inventé » des livraisons en falsifiant toute la panoplie de documents nécessaires pour encaisser la subvention (jeu de connaissance, lettre de crédit, certificat de qualité, certificat d'importation, etc.).<sup>65</sup> D'autres documents, ceux-ci authentiques, montrent que Mercuria a néanmoins été en affaire avec Ax Energy et ses dirigeants, actuellement en attente de jugement pour une fraude portant sur

1,1 milliard de Nairas (6,82 millions de dollars). L'un de ces derniers se nomme Abdullahi Alao, fils d'Abdul-Azeez Arisekola Alao, un riche homme d'affaires et proéminent leader musulman en sa qualité de vice-président du puissant Nigeria Supreme Council of Islamic Affairs.<sup>66</sup>

Mercuria a également livré des produits pétroliers à Eterna Oil and Gas, laquelle est poursuivie pour avoir faussement déclaré l'importation de 33,288 millions de litres d'essence.<sup>67</sup> Eterna est dirigée par Mahmud Tukur, fils d'Alhaji Bamanga Tukur, le président du Peoples Democratic Party (PDP), le parti au pouvoir depuis 1999.<sup>68</sup>

Selon l'EFCC, Mercuria a enfin été le partenaire de deux autres firmes ayant participé à la fraude, Anosyke Group of Companies et Dell Energy.<sup>69</sup>

D'après les documents en notre possession, rien ne permet de penser que Mercuria a participé à cette fraude ou en a bénéficié d'une façon ou d'une autre. Cependant, comme nous l'avons vu avec Vitol, les livraisons offshore de Mercuria interpellent. Surtout, l'addition de ces quatre cas interroge sur la façon dont la firme « genevoise » choisit ses partenaires en affaires du côté du Golfe de Guinée. Commercer avec des personnes politiquement exposées (PEP) dans un pays aussi corrompu que le Nigeria n'est pas sans risque. En effet, il est légitime se demander si Ax Energy et Eterna ont obtenu des allocations d'importation en raison de leur savoir-faire ou de leurs liens avec des hommes politiques de haut niveau. S'agit-il du « prix » que paye Mercuria pour pouvoir occuper le terrain nigérian, en particulier pour exporter du pétrole brut?

Contacté par la DB, Mercuria n'a pas souhaité répondre à nos questions.

<sup>65</sup> La DB tient ces documents en sa possession.

<sup>66</sup> <http://premiumtimesng.com/regional/135957-arisekola-alaos-first-wife-passes-on-at-68-buried.html> ; [http://nigerianwiki.com/wiki/Arisekola\\_Alao](http://nigerianwiki.com/wiki/Arisekola_Alao) ; consulté le 23 juillet 2013.

<http://nationalmirroronline.net/new/2012-year-of-revelations-mixed-grill-for-politics-and-politicians/> ; consulté le 23 juillet 2013.

<sup>67</sup> <http://www.efccnigeria.org/efcc/index.php/news/81-fuel-subsidy-fraud-trial-of-suspects-begin-as-court-remands-alao-in-efcc-custody> ; <http://www.efccnigeria.org/efcc/index.php/news/427-n1-8bn-scam-defence-team-s-application-stalls-proceedings> ; <http://www.thenationonline.net/2011/index.php/news/55259-efcc-how-20-suspects-looted-n13b-subsidy-cash.html> ; consulté le 23 juillet 2013.

<sup>68</sup> <http://saharareporters.com/news-page/n12-billion-subsidy-fraud-trial-son-pdp-chairman-bamanga-tukur-challenges-court-jurisdiction> ; consulté le 23 juillet 2013.

<sup>69</sup> <http://www.efccnigeria.org/efcc/index.php/news/128-fuel-subsidy-scam-efcc-arraigns-13-suspects> ; communiqué du 5 octobre 2012.

### Troisième partie : Genève, paradis des fraudeurs nigériens

Au-delà du rôle joué par les négociants suisses dans le cadre de ce détournement des subventions à l'importation, la DB a pu établir un lien entre sept sociétés nigériennes soupçonnées d'avoir participé à la fraude et leur filiale, à Genève. Bien que la plupart n'officiant que comme des sociétés boîtes aux lettres, elles s'enregistrent sans aucun contrôle auprès du registre du commerce. Les raisons sous-tendant la création de ces filiales sont doubles, d'après les interviews réalisées dans le cadre de cette enquête. Dans certains cas, il s'agit de bénéficier des avantages fiscaux que proposent les cantons aux entreprises principalement actives à l'étranger – ce qui est indubitablement le cas d'un importateur nigérien. Dans d'autres cas, la motivation principale a été de se rapprocher des banques spécialisées dans le financement du négoce. Cet espoir s'est souvent avéré vain du fait de la réputation du Nigeria et de l'anonymat relatif de ces firmes. Ce d'autant que plusieurs de ces sociétés, sans activités réelles en Suisse, se sont contentées d'une adresse dans un fiduciaire ou une étude d'avocat.

Les paragraphes suivants détaillent les liens entre ces filiales genevoises et les faits qui leurs sont reprochés au Nigeria dans le cadre de cette fraude portant sur les subventions à l'importation des produits pétroliers.

#### MRS Group et son fiduciaire genevois

La plus importante de ces sept sociétés se nomme MRS Group. Ce groupe, qui possède une filiale, Petrowest Services SA, établie dans les locaux d'un fidu-

ciaire genevois<sup>70</sup> n'a pas fourni le moindre document maritime sur huit transactions entre 2010 et 2011.<sup>71</sup> Des subventions de plusieurs dizaines de millions de dollars ont été réclamées par MRS sans qu'elles ne soient adossées à une transaction physique documentée. Dans trois cas, les opérations ont même été déniées par les banques concernées.<sup>72</sup> Au total, plus de 30 transactions portant sur plus de 100 millions de dollars réalisées par MRS sont jugées douteuses.<sup>73</sup> Sans toutefois l'expliquer, dans un rapport sommaire, un troisième comité institué par la présidence a déclaré que la totalité des transactions réalisées par MRS en 2011 étaient « légitimes ».<sup>74</sup>

MRS Group est dirigé par Alhaji Sayyu Dantata, cousin de l'oligarque nigérien Aliko Dangote, l'homme le plus riche d'Afrique,<sup>75</sup> et par Patrice Alberti, un ancien de BNP Paribas.<sup>76</sup> Dantata a longtemps travaillé pour son cousin avant de fonder son propre groupe en 1995, actif aujourd'hui dans la plupart des pays du Golfe de Guinée;<sup>77</sup> l'essentiel des actifs du groupe proviennent du rachat, en 2008, des activités régionales du major américain Chevron.<sup>78</sup> Quant à Alberti, il était au printemps 2001 le correspondant pour BNP (Paris) de Marc Rich Investment AG, dans le cadre du schéma de corruption irakien « Pétrole contre nourriture » dans lequel a trempé la firme du sulfureux trader.<sup>79</sup> L'ancien banquier est domicilié à Nice.<sup>80</sup>

La DB a contacté à deux reprises le fiduciaire genevois, représenté par Etienne Kiss-Borlase, dont les locaux sont situés au 8, Quai du Rhône, à Genève; M. Kiss-Borlase n'a pas souhaité répondre à nos questions.

<sup>70</sup> <http://rc.ge.ch>. Extrait internet; consulté le 15 juillet 2013.

<sup>71</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, pp. 87–88; Reuters, « Nigeria fuel list includes firms named in subsidy fraud probe », 23.07.2013.

<sup>72</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, p. 87.

<sup>73</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, pp. 83–85.

<sup>74</sup> The Presidential Committee on Verification and Reconciliation of Fuel Subsidy Payments: Report on PMS Shore Tank Discharges and Sales Proceeds for 2011, November 2012, p. 6.

<sup>75</sup> <http://www.forbes.com/sites/mfonobongnsehe/2013/06/01/aliko-dangote-is-africas-first-20-billion-man/>; 01.06.2013.

Il possède notamment un appartement de standing à Divonne.

<sup>76</sup> <http://www.mrsgroupng.com/bod.html>; consulté le 15.07.2013

<sup>77</sup> <http://www.forbes.com/sites/mfonobongnsehe/2011/08/12/the-five-richest-nigerian-stockholders/3/>; 12.08.2011.

<sup>78</sup> <http://www.thisdaylive.com/articles/a-deal-gone-sour/72796/>; consulté le 15.07.2013.

<sup>79</sup> Independent Inquiry Committee into the United Nations Oil-For-Food Programme, Report on Programme Manipulation, 27.10.2005, pp. 64–65. Ecrivant à Patrice Alberti, Scott Shepard, un employé de Marc Rich & Co., rend le premier attentif au fait que le nom de Marc Rich ne doit en aucun cas être partagée avec une filiale de BNP aux Etats-Unis, où Marc Rich fait encore, alors, l'objet de poursuites pénales.

<sup>80</sup> [http://www.linkedin.com/profile/view?id=65460936&authType=NAME\\_SEARCH&authToken=okqw&locale=fr\\_FR&srchid=05f86a95-5257-4b19-8bd1-60c2f82aa87a-0&srchindex=1&srchttotal=3&goback=%2Efps\\_PBCK\\_\\*1\\_Patrice\\_Alberti\\_\\*1\\_\\*1\\_\\*1\\_\\*1\\_\\*2\\_\\*1\\_Y\\_\\*1\\_\\*1\\_\\*1\\_false\\_1\\_R\\_\\*1\\_\\*51\\_\\*1\\_\\*51\\_true\\_\\*2\\_pvs=ps&trk=pp\\_profile\\_name\\_link](http://www.linkedin.com/profile/view?id=65460936&authType=NAME_SEARCH&authToken=okqw&locale=fr_FR&srchid=05f86a95-5257-4b19-8bd1-60c2f82aa87a-0&srchindex=1&srchttotal=3&goback=%2Efps_PBCK_*1_Patrice_Alberti_*1_*1_*1_*1_*2_*1_Y_*1_*1_*1_false_1_R_*1_*51_*1_*51_true_*2_pvs=ps&trk=pp_profile_name_link); consultée le 15.07.2013

**Ontario, mise en examen mais agréée**

Ontario Oil and Gas Ltd dispose d'une filiale suisse dénommée Ontario Trading, domiciliée c/o Nimex Petroleum, 7 place du Molard, à Genève. Créée le 8 septembre 2009 et aujourd'hui en liquidation, elle a eu pour unique administratrice Ugo-Ngadi Adaoha, de Lagos, qui jouirait d'une adresse à Laax (Grisons). Cette firme a aujourd'hui comme administrateur Oliver Jürgen Hess, qui occupe la même fonction pour Nimex Petroleum;<sup>81</sup> à noter que Nimex a elle-même été suspendue par le régulateur nigérian pour n'avoir pas fourni des documents maritimes exigés.<sup>82</sup>

Ugo-Ngadi Adaoha a été arrêtée le 1<sup>er</sup> août 2012 par l'EFFC, avant d'être libérée sous caution. Parmi neuf chefs d'accusation, elle est notamment accusée de « fraude et de conspiration ».<sup>83</sup> Ontario fait elle-même l'objet des mêmes accusations. Selon le rapport du Parlement nigérian, Ontario aurait détourné pour 4,248 milliards de Naira de subventions (26,4 millions de dollars) mais la justice ne lui réclame que 1,959 milliards de Naira (12,19 millions de dollars) pour 39,2 millions de litres d'essence subventionnée.<sup>84</sup> Un autre rapport fait état de quatre transactions « illégitimes » portant sur 4,585 milliards de Naira (28,4 millions de dollars) de subvention.<sup>85</sup> Si en 2013 Ontario a disparu de la liste des importateurs agréés, la firme continue malgré tout d'exporter du brut nigérian. Aucun jugement n'a encore été rendu.

**Rahamaniyya, logée à la même enseigne qu'Ontario**

Troisième société impliquée, Rahamaniyya Group dispose d'une filiale à Genève, Rahamaniyya Oil and Gas SA, depuis le 8 octobre 2010, également domici-

liée c/o Nimex Petroleum, qui fait décidément office de pépinière pour fraudeurs. Son ancien administrateur est Bashar Abdulrahman Musa, à Dubaï, du Nigéria, qui est également administrateur d'Ultimate Energy & Shipping SA, créée le même jour, à la même adresse. Aujourd'hui, Oliver Jürgen Hess est le liquidateur de Rahamaniyya.<sup>86</sup>

Rahamaniyya compte parmi les sociétés qui n'ont pas importé ce qu'elles auraient dû mais qui poursuivent malgré tout leurs activités d'importation.<sup>87</sup> L'un des deux rapports fait état de 507,5 millions de Naira (3,1 millions de dollars) à rembourser, à moins qu'une « explication crédible » puisse être fournie.<sup>88</sup> En 2011, Rahamaniyya a reçu licence pour importer 420 000 tonnes de produits pétroliers, soit la deuxième allocation la plus importante après celle obtenue par MRS, *avant* d'être accréditée par l'agence compétente.<sup>89</sup> Toujours sans explication, le troisième rapport tranche comme pour MRS: les 31 transactions de Rahamaniyya portant sur 26,238 milliards de Naira (162,7 millions de dollars) sont mystérieusement jugées « légitimes ».<sup>90</sup>

Contacté par la DB, l'actuel administrateur et liquidateur d'Ontario et de Rahamaniyya, Oliver Jürgen Hess, indique que ces deux firmes « n'ont jamais été actives. L'idée d'une filiale à Genève consistait à obtenir du crédit meilleur marché auprès des banques pour financer les transactions. Mais les banques ont systématiquement refusé, car elles ont besoin de quelque chose qui tienne la route. » Il ajoute que les deux entités ont disposé de comptes bancaires. Quant à la suspension de Nimex, Oliver Jürgen Hess précise qu'elle a été levée par les autorités nigérianes.

<sup>81</sup> <http://rc.ge.ch>. Extrait internet; consulté le 15 juillet 2013.

<sup>82</sup> Reuters, « Nigeria seeks Swiss help in \$6,8 bln fuel subsidy probe », 10.12.2012.

<sup>83</sup> [http://www.efccnigeria.org/20120801\\_EFCC.html](http://www.efccnigeria.org/20120801_EFCC.html); communiqué de presse du 1<sup>er</sup> août 2012.

<sup>84</sup> Report of the ad-hoc Committee « To Verify and Determine the actual subsidy Requirements and Monitor the Implementation of the Subsidy Regime in Nigeria », April 2012, p. 170.

<sup>85</sup> The Presidential Committee on Verification and Reconciliation of Fuel Subsidy Payments: Report on PMS Shore Tank Discharges and Sales Proceeds for 2011, p. 4.

<sup>86</sup> <http://rc.ge.ch>. Extrait internet; consulté le 15 juillet 2013.

<sup>87</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, p. 43. Et tableau des allocations d'importations pour le troisième trimestre 2013.

<sup>88</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, p. 49.

<sup>89</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, p. 58.

<sup>90</sup> The Presidential Committee on Verification and Reconciliation of Fuel Subsidy Payments: Report on PMS Shore Tank Discharges and Sales Proceeds for 2011, p. 7.

### Mystérieuses Tridax et Mezcór

Tridax Energy Ltd et Mezcór Ltd disposent chacune d'une filiale suisse, Tridax SA et Mezcór SA. Toutes deux ont été créées le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et ont Richard Levinson et Daniel Roy Joanes pour administrateurs.<sup>91</sup> Seule l'adresse diverge, bien qu'à l'origine toutes deux fussent situées Place du Port 1, à Genève.<sup>92</sup> Le 11 juillet 2011, les deux compères ont encore créé Lynear SA, sise au 19, rue Prévost-Martin, à Genève.

Ni Tridax ni Mezcór n'ont coopéré avec les auditeurs,<sup>93</sup> tandis que la première se voit en outre reproché d'avoir perçu 15,9 millions de dollars sans avoir importé les produits pétroliers qu'elle était censée introduire dans le pays.<sup>94</sup> De façon surprenante, Mezcór et Tridax ont tous deux reçu des autorités nigérianes leur permis d'importer des produits avant de l'avoir sollicité.<sup>95</sup>

Des rumeurs relayées par la Handelszeitung soutiennent que Tridax serait liée au frère cadet de la ministre du pétrole, Dieziani Allison-Madueke.<sup>96</sup> Ces rumeurs n'ont jamais été confirmées, mais l'apparition soudaine de ces deux firmes «complètement inconnues»<sup>97</sup> tant à l'exportation de brut qu'à l'importation de produits pétroliers, et pour des quantités que ne renieraient pas les grands négociants helvétiques, interpelle. L'explication pourrait provenir de la présence, comme actionnaire à 49 % de Mezcór Limited au Nigeria, d'un certain Donald Chidi Amamegbo.<sup>98</sup> Ce

dernier a exercé comme avocat en Californie,<sup>99</sup> et au Nigeria, selon nos informations. Mais il a surtout étudié le droit à Howard University (Washington DC) au moment où l'actuelle ministre nigériane du pétrole, Dieziani Allison-Madueke, y étudiait l'architecture.<sup>100</sup> Le 51 % restant de l'actionnariat est attribué à Mezcór SA, la structure suisse, «représentée par Daniel Joanes». Cependant, comme le registre suisse du commerce ne donne aucune indication sur l'actionnariat des sociétés, il n'est pas possible de savoir à qui appartient cette part de 51 %. Une chose est sûre : comme d'autres, Tridax et Mezcór ont continué de se voir allouer du pétrole à l'export.<sup>101</sup> A noter que Lynear, la troisième société fondée à Genève par le duo Joanes-Levinson, a fait son entrée en 2012 parmi les exportateurs de brut nigériens.<sup>102</sup>

Contactés par la DB, Tridax et Mezcór n'ont pas souhaité répondre à nos questions. Une source proche de ces compagnies réfute cependant toute allégation les liant à la ministre nigériane du pétrole et affirme qu'elles n'ont jamais été actives dans l'importation de produits pétroliers. La mention de Tridax dans le rapport du Parlement concernant les 15,9 millions de dollars se référerait à une subvention qui n'a jamais été versée. La source ajoute que les compagnies se porteraient «bien mieux si elles bénéficiaient de soutiens politiques.»

<sup>91</sup> Levinson, le « diplomate », et Joanes, le « banquier », forment un duo complémentaire. Discret, Daniel Roy Joanes a travaillé pour Clariden Leu. Pour autant, les matières premières ne lui sont pas étrangères, puisqu'il a été administrateur de RSPE Holding, active en République tchèque. Dirigée par un russe, Evgueni Abramov, elle s'est muée en Vemex Energie SA et fait des affaires avec Gazprom, la compagnie publique russe (Registres du commerce cantonaux; [www.infocube.ch](http://www.infocube.ch); [www.moneyhouse.ch](http://www.moneyhouse.ch)). Son compère Richard Levinson a un passé plus sulfureux. Ancien du Département d'Etat américain, puis conseiller politique à l'Ambassade de Rome, il quitte la diplomatie en 1998 pour les affaires. En décembre 2003, il rejoint la société Custer Battles (<http://online.wsj.com/article/SB115076836185284796.html>; 20.06.2006.). Celle-ci est l'une des premières à bénéficier d'un contrat, ou plutôt deux, dans le cadre de la reconstruction de l'Irak d'après Saddam Hussein. Elle est aussi l'une des premières condamnée pour fraude au détriment de l'Etat irakien avec la complicité d'officiels irakiens ([http://www.theifp.org/research-grants/procurement\\_final\\_edited.pdf](http://www.theifp.org/research-grants/procurement_final_edited.pdf); pp.9–13.). Condamnée, Custer Battles reprend toutefois de la vigueur sous le nom de Danubia Global, enregistrée à Tortola (BVI) et créée le 7 décembre 2004, c'est-à-dire au commencement des ennuis de Custer Battles; elle appartient à Richard Levinson et emploie beaucoup d'anciens employés de Custer Battles. Danubia est « parente » de Security Ventures International Ltd, appartenant aussi à Levinson.

<sup>92</sup> <http://rc.ge.ch>. Extrait internet; consulté le 15 juillet 2013.

<sup>93</sup> Report of the ad-hoc Committee « To Verify and Determine the actual subsidy Requirements and Monitor the Implementation of the Subsidy Regime in Nigeria », April 2012, pp.23–24.

<sup>94</sup> Report of the ad-hoc Committee « To Verify and Determine the actual subsidy Requirements and Monitor the Implementation of the Subsidy Regime in Nigeria », April 2012, p. 146.

<sup>95</sup> Report of the ad-hoc Committee « To Verify and Determine the actual subsidy Requirements and Monitor the Implementation of the Subsidy Regime in Nigeria », April 2012, pp.71–75.

<sup>96</sup> <http://www.handelszeitung.ch/unternehmen/ex-clariden-leu-banker-mischt-nigerias-oel-business-mit>; le 28 août 2012.

<sup>97</sup> Africa Energy Intelligence, « The mysterious Tridax Company », No 681, 29.08.2012.

<sup>98</sup> Corporate Affairs Commission, Abuja, document du 20.02.2013.

<sup>99</sup> State Bar Court of California, Hearing Department, Los Angeles, Case No. 08-0-12370; 09-0-14963 (S197725); document date du 20.02.2013.

<sup>100</sup> <http://www.africa-confidential.com/whos-who-profile/id/2760/>; consulté le 30.09.2013.

<sup>101</sup> NNPC term crude contracts, 2012.

### Sahara Energy, un désert documentaire

Autre firme impliquée au Nigeria et disposant de filiales en Suisse: Sahara Energy. Au 7, Quai du Mont-Blanc, à Genève, se trouve Sahara Energy International Pte Ltd, dont le but est de fournir des services au groupe Sahara, actif dans 14 pays,<sup>103</sup> ainsi que Sahara Energy Services Sàrl, qui poursuit le même but. Les autorités nigérianes demandent que Sahara rembourse 6,034 milliards de Naira (37,55 millions de dollars) de subventions, sauf si une « explication crédible » peut être fournie au sujet de ces transactions.<sup>104</sup> De plus, la firme ne peut justifier d'aucun relevé bancaire concernant 33,7 autres millions de dollars et compte parmi les sociétés qui n'ont pas importé les quantités qu'elles auraient dû mais qui ont malgré tout pu poursuivre leurs activités d'importation.<sup>105</sup>

Tout comme MRS et Rahamaniyya, Sahara a été « disculpée » par le troisième rapport, jugeant « légitimes » quelque 16 transactions portant sur 27,9 milliards de Naira (173,8 millions de dollars).<sup>106</sup> Cette subite absolution s'explique-t-elle par les personnes qui administrent la firme? Rien ne permet de le dire. Mais Sahara compte plusieurs personnalités de haut niveau en son sein. En particulier Tony Cole, fils de Patrick Dele Cole, l'ancien conseiller pour les affaires internationales du président nigérian Olusegun Obasanjo.<sup>107</sup> La filiale genevoise du groupe a par ailleurs compté comme administrateur Thiémélé Amoakon, qui a occupé de nombreuses fonctions officielles en Côte d'Ivoire, dont celle

de vice-président de l'Assemblée nationale; or, Sahara bénéficie depuis plusieurs années d'un juteux contrat SWAP entre la NNPC et la société ivoirienne de raffinage (SIR).<sup>108</sup>

Contacté à deux reprises, Sahara Energy n'a pas donné suite à nos appels.

### Aiteo, une coquille vide chez Me Sperisen

Aiteo Energy Resources Ltd, à Lagos, a disposé d'une filiale en Suisse, Aiteo Suisse AG, domiciliée chez Maître Rodrigue Sperisen, à Genève. Ses administrateurs sont Bénédicte Peters et Francis Peters, tous deux du Nigeria.<sup>109</sup> Créée le 4 novembre 2009, Aiteo Suisse AG a été dissoute par décision du tribunal de première instance du 19.12.2011.

Au Nigeria, les auditeurs estiment qu'Aiteo devrait rembourser la totalité des subventions perçues, à moins qu'elle ne puisse prouver un usage adéquat, soit 578,2 millions de Naira (3,6 millions de dollars).<sup>110</sup> Aiteo a également reçu un permis d'importer avant de l'avoir sollicité, et partant, d'avoir obtenu l'autorisation officielle.<sup>111</sup> Pour deux transactions, d'une valeur totale de 4,94 milliards de Naira (31,8 millions de dollars) de subventions, Aiteo n'a pas fourni de justificatifs, soit ni lettre de crédit, ni jeu de connaissance, ni document bancaire.<sup>112</sup> Il n'existe donc aucune preuve que les produits ont été importés au Nigeria.

Contacté par la DB, Me Sperisen a refusé de commenter.

<sup>102</sup> NNPC term crude contracts, 2012.

<sup>103</sup> <http://www.sahara-group.com/>

<sup>104</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, p. 46.

<sup>105</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, pp. 86 et 43.

<sup>106</sup> The Presidential Committee on Verification and Reconciliation of Fuel Subsidy Payments: Report on PMS Shore Tank Discharges and Sales Proceeds for 2011, p. 6.

<sup>107</sup> Africa Energy Intelligence, « Sahara Pampered by Obasanjo », no 443, 27.06.2007 ; Le lettre du continent, « Sahara Energy, des actionnaires influents », no 523, 20.08.2007.

<sup>108</sup> La DB a ce contrat en sa possession.

<sup>109</sup> <http://rc.ge.ch>. Extrait internet; consulté le 15 juillet 2013.

<sup>110</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, p. 48.

<sup>111</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, pp. 69–73.

<sup>112</sup> Report of the Technical Committee on Payment of Fuel Subsidies, June 2012, pp. 83, 86 et 88.

## Conclusion

« Dans de nombreux pays (...) les revenus tirés du sol creusent l'écart entre riches et pauvres », écrit Kofi Annan, l'ancien secrétaire général de l'ONU, dans le préambule au rapport 2013 de l'Africa Progress Panel. Treizième producteur d'or noir au niveau mondial avec près de deux millions de barils extraits quotidiennement, le Nigeria appartient sans aucun doute à cette catégorie de nations, gangrénées par la malédiction des ressources. Depuis l'indépendance du pays en 1960, les élites auraient « volé ou dilapidé » quelque 380 milliards de dollars, selon Nuhu Ribadu, actuel chef de l'opposition et ancien président de l'EFCC.<sup>113</sup>

Mais ces excès, ces inégalités, dont la violence inouïe est aisément visible au Nigeria, sont rendus possibles grâce à la complexité et à l'opacité qui caractérisent l'industrie pétrolière, qu'il s'agisse de la production, du négoce ou de la distribution. Insuffler une dose importante de transparence constitue le principal moyen de changer la donne.

Le pétro-Etat ne peut faire l'économie d'une profonde moralisation de ses responsables politiques, qui doivent cesser de confondre fonction officielle et porte-monnaie privé. Mais à défaut d'une telle volonté, les Etats hôtes des entreprises qui agissent dans les pays producteurs doivent assumer leur part de responsabilité.

A l'export, il est manifeste que les négociants helvétiques concourent à perpétuer un système corrompu. Celui-ci se caractérise par :

- Des sociétés « boîtes aux lettres » percevant des allocations d'exportations de pétrole brut uniquement du fait de leur proximité avec des personnes politiquement exposées (PEP) ;
- Des appels d'offre opaque dont les critères sont inconnus du public ;
- Des soupçons de ventes de pétrole brut réalisées à prix cassés, ou défavorables à l'Etat nigérian, en particulier dans le cadre des partenariats conclus entre la NNPC et respectivement Vitol et Trafigura ;
- Le recours injustifié aux juridictions opaques, en particulier les Bermudes, dans le cadre de ces mêmes partenariats ;

A l'import, le rôle de la Suisse dans l'hébergement des sociétés de négoce se révèle également problématique, à plusieurs niveaux :

- L'accueil de sociétés boîtes aux lettres, filiales de firmes nigérianes, venues profiter des avantages fiscaux proposés aux sociétés opérants principalement à l'étranger (régimes cantonaux fiscaux spéciaux) et la probable perte de recettes fiscales subséquente pour les autorités nigérianes ;
- L'absence, dans la législation suisse, de devoirs de diligence imposant aux sociétés de négoce de s'assurer de la probité de leurs partenaires commerciaux, en particulier lorsqu'elles sont liées à des PEP ou à leur entourage ;
- Le manque de coopération des firmes suisses sollicitées par les autorités nigérianes dans le cadre de leur enquête sur l'énorme détournement de fonds publics autour des subventions à l'importation de produits pétroliers ;

### Recommandations politiques

En tant que leader mondial du négoce de pétrole, la Suisse endosse, qu'elle le veuille ou non, une responsabilité fondamentale en laissant prospérer des groupes sans scrupule sur son territoire et en les exemptant de toute régulation. Lors du sommet organisé à Lausanne par le Financial Times, en avril 2013, le responsable de la régulation chez KPMG Suisse, a bien résumé la situation : « *A ce jour, la situation est très simple [en Suisse] – pas de réglementation, pas de supervision.* » La DB propose d'y remédier.

### Davantage de transparence dans les flux de paiements

Les – rares – informations disponibles sur la compagnie nationale nigérianne des pétroles, la NNPC, ainsi que les rapports EITI montrent que les sociétés de négoce basées en Suisse dominent l'exportation du pétrole brut nigérian.

Elles opèrent au sein de ce marché particulièrement sensible et opaque, dans un environnement hautement corrompu.

Au niveau mondial, l'EITI, dont le Nigeria est membre, a toutefois adopté cette année des mesures qui, si elles

<sup>113</sup> BBC News, « Nigerian leaders « stole » \$380 billion », 20 octobre 2006.

s'avèrent probantes, seront porteuses d'une amélioration de la situation. Jusqu'à présent, les ventes de la part étatique du pétrole, ici celle que la NNPC commercialise, n'étaient que sommairement répertoriées. Les nouvelles règles EITI imposent désormais la publication détaillée des recettes tirées de ces ventes, recettes qui seront confrontées aux montants, également publiés, versés par les acquéreurs de ce pétrole, c'est-à-dire les négociants.<sup>114</sup> En tant que membre du conseil d'administration de l'EITI, la Suisse a soutenu l'extension aux ventes de pétrole de ce système de « double comptabilité ».<sup>115</sup>

Il peut toutefois s'avérer difficile pour un pays producteur de matières premières de soumettre les négociants à des règles contraignantes, notamment en matière de transparence. Au contraire des firmes productrices, généralement bien implantées dans les pays où elles opèrent, les sociétés de négoce n'ont que rarement une filiale établie dans ces pays. C'est pourquoi les Etats hôtes des sociétés de négoce, au premier rang desquels figure la Suisse, doivent assumer leur part de responsabilité. Plusieurs de ces Etats hôtes ont compris la nécessité d'adopter des mesures complémentaires à l'EITI. L'Union européenne et les Etats-Unis ont franchi ce pas, en obligeant leurs firmes, principalement actives dans l'extraction, à publier l'intégralité de leurs paiements aux gouvernements. D'abord, cette solution offre l'avantage de rendre public les paiements concernant les pays dont le besoin de transparence est élevé mais qui n'ont pas adhéré à l'EITI. Ensuite, cette solution permet de valider les chiffres relatifs aux sociétés tels qu'ils apparaissent dans les rapports EITI, notamment lorsque les Etats ne se conforment pas aux standards EITI, faute de volonté ou de capacité. Enfin, cette solution permet d'inclure les négociants en matières premières, qui se trouvent hors de portée des pays EITI.

Le cas du Nigeria fournit quatre enseignements principaux quant aux contours que devra prendre, en Suisse, la loi sur la transparence de paiements dans le domaine du négoce des matières premières.

- Cette loi devra faire en sorte que les flux de paiements, par exemple entre la NNPC et Vitol, soient publiés. De cette manière, les médias nigériens, les organisations non-gouvernementales, les membres de NEITI (déclinaison nigérienne de l'EITI) et d'éventuelles commissions parlemen-

taires pourront confronter les paiements déclarés par Vitol aux recettes déclarées par la NNPC et savoir, ainsi, si des recettes de l'Etat ont été détournées par des officiels corrompus.

- Ce rapport montre que l'efficacité de cette transparence dépend de l'inclusion, dans la loi, des flux de paiements relatifs aux partenariats que concluent les firmes, tel que celui entre Vitol et la NNPC, Calson. Le cas de Calson illustre la nécessité d'inclure les participations minoritaires des négociants qui, en volume d'affaires, peuvent s'avérer très importantes. Faute de quoi, la loi serait aisément contournable.
- S'il est juste, comme le fait l'EITI, de se préoccuper de la transparence des paiements entre Etats et sociétés, des aspects essentiels demeurent obscurs. Intrinsèquement, cette transparence ne permet pas de savoir si les négociants acquièrent les matières premières à un prix équitable, c'est-à-dire au prix du marché. C'est pourquoi il est nécessaire que cette transparence des paiements s'accompagne de données précises et désagrégées sur le prix, la qualité et la quantité du produit ainsi que la temporalité de la transaction. Seule une telle disposition écarterait les doutes autour du prix que paie Calson, par exemple, pour acquérir son pétrole brut, tout comme elle écarterait les soupçons planant sur les firmes refusant d'alimenter les élites corrompues. Surtout, la question du prix est fondamentale pour accroître la part des revenus pétroliers dont la population nigérienne est le bénéficiaire légitime.
- Le cas du Nigeria illustre de façon exemplaire que les négociants suisses de matières premières jouent un rôle essentiel non seulement à l'exportation de pétrole brut (première partie), mais aussi à l'importation de produits pétroliers (deuxième partie). Leur participation indirecte à ce vaste schéma de détournements des subventions à l'importation, imputé à des opérateurs nigériens, montre que la transparence s'impose également à cette activité. En soumettant les négociants à l'obligation de divulguer les quantités et qualités des produits pétroliers délivrés, la Suisse peut contribuer à éviter de tels détournements de fonds publics.

<sup>114</sup> The EITI Standard, 22.05.2013, Rule 4.1.c., p. 27. Rappelons que les Etats participant à l'EITI sur une base volontaire, tandis que les firmes opérant dans les pays qui y adhèrent sont contraintes de publier leurs paiements.

<sup>115</sup> Lettre du Secrétariat fédéral à l'Economie adressée le 5 mars 2013 à la Déclaration de Berne et à Swissaid.

**Davantage de transparence sur les firmes suisses et leurs partenaires commerciaux**

Le scandale du détournement des subventions à l'importation de produits pétroliers a mis en évidence deux types de firmes domiciliées en Suisse.

- D'abord, les firmes directement impliquées dans les détournements, des intermédiaires nigériens, dont certains disposent d'une filiale en Suisse (voir deuxième partie). Il est ici crucial, pour le public comme pour les procédures judiciaires en cours au Nigeria, de connaître l'arrière-plan économique de ces sociétés. Cela permet d'identifier les responsables politiques qui profitent de leurs fonctions officielles pour créer des sociétés boîtes aux lettres dans le but de s'enrichir au détriment de l'Etat et de la population. C'est pourquoi la Suisse doit ajouter aux données publiquement accessibles au registre du commerce les ayants droits économiques des sociétés (« ultimate beneficial ownership »).
- Ensuite, si, à notre connaissance, les grandes firmes suisses de négoce ne sont pas directement impliquées dans le scandale des subventions, leur responsabilité indirecte semble claire pour les autorités nigérianes. Car elles dominent le marché de la livraison des produits pétroliers aux importateurs soupçonnés de fraude. Elles disposent donc d'informations privilégiées au sujet des importateurs sur lesquels les autorités nigérianes investiguent. Or, les négociants suisses assurent qu'ils ne savaient rien de leurs partenaires douteux, en particulier de leurs propriétaires. C'est pourquoi les négociants suisses de matières premières doivent être soumis à des devoirs de diligence à l'égard de leurs partenaires commerciaux, à l'instar de ceux qui s'appliquent aux banques à l'ouverture d'une relation d'affaire, afin, notamment,

de déceler les personnes politiquement exposées (PEP) qui se cachent derrière des sociétés dirigées par des prête-noms. Vitol et de Mercuria, parmi les leaders mondiaux dans le négoce de pétrole, ne devraient pas pouvoir se mouvoir dans un environnement commercial aussi risqué que le Nigeria sans prendre un minimum de précautions.

**Davantage de transparence dans les flux de matières premières**

En Suisse, le blanchiment d'avoirs illicites est interdit, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'argent ou de matière première.<sup>116</sup> Pourtant, dans la pratique, seuls les flux financiers sont soumis à des règles spécifiques, des devoirs de diligence, applicables aux acteurs présentant une exposition particulière. La Confédération a confié aux intermédiaires financiers le soin d'empêcher l'argent noir d'infiltrer la place financière suisse. Dans le domaine des matières premières, la Suisse n'est dotée d'aucun instrument de protection de son industrie contre les « matières premières noires », susceptibles ternir sa réputation (songeons aux quantités faramineuses de pétrole volé chaque année au Nigeria<sup>117</sup>). Au Nigeria, les négociants helvétiques sont pourtant fortement exposés à ce risque.

- A l'instar de l'argent noir, une matière première doit être considérée comme « noire » dès lors qu'elle provient d'un crime. Tout acte corruptif ou toute violation de droits humains qui précède ou accompagne l'extraction ou l'échange d'une matière première rend celle-ci illégitime. Afin que son secteur des matières premières soit irréprochable, la Suisse doit urgemment élaborer des devoirs de diligence applicables tout au long de la chaîne de l'offre, de son lieu d'extraction à son lieu de consommation.

<sup>116</sup> Code penal Suisse Art. 305bis.

<sup>117</sup> Chatham House, « Nigeria's Criminal Crude: International Options to Combat the Export of Stolen Oil », September 2013.

## Annexe : Exportations de brut nigérian en 2011

| Ventes de pétrole brut nigérian en 2011 (en dollars US (\$)) | Exportations de brut (Exportations du surplus des raffineries nigérianes) |                          |                                     | Exportations de brut (Ordinaires) |                          |                                     | Total des exportations de brut |                          |                                     |
|--|---|--------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
|  | Nombre de barils  | Valeur de la vente en \$ | Partis des exportations en valeur % | Nombre de barils                  | Valeur de la vente en \$ | Partis des exportations en valeur % | Nombre de barils               | Valeur de la vente en \$ | Partis des exportations en valeur % |
| Traders Suisses  |   |                          |                                     |                                   |                          |                                     |                                |                          |                                     |
| <b>Groupe Trafigura</b>                                      | 26'343'510  | 2'937'733'823.95         | 27.60                               | 3'480'704                         | 421'857'201.54           | 2.96                                | 29'824'214                     | 3'359'591'025.49         | 13.49                               |
| Trafigura  | 25'437'318  | 2'849'066'561.52         | 26.77                               | 633'628                           | 89'903'837.98            | 0.63                                | 26'070'946                     | 2'938'970'399.50         | 11.80                               |
| Napoil   | 906'192   | 88'667'262.43            | 0.83                                | 1'899'079                         | 226'743'710.50           | 1.59                                | 2'805'271                      | 315'410'972.93           | 1.27                                |
| Delaney  | 0   | 0                        | 0.00                                | 947'997                           | 105'209'653.06           | 0.74                                | 947'997                        | 105'209'653.06           | 0.42                                |
| <b>Groupe Vitol</b>  | 12'080'626  | 1'353'044'235.80         | 12.71                               | 18'018'953                        | 1'994'893'750.42         | 13.98                               | 30'099'579                     | 3'347'937'986.22         | 13.44                               |
| Calson   | 9'184'333   | 1'036'146'035.78         | 9.74                                | 11'171'715                        | 1'187'173'863.11         | 8.32                                | 20'356'048                     | 2'223'319'898.89         | 8.93                                |
| Vitol  | 2'896'293   | 316'898'200.02           | 2.98                                | 6'847'238                         | 807'719'887.31           | 5.66                                | 9'743'531                      | 1'124'618'087.33         | 4.51                                |
| Glencore   | 906'509   | 101'783'737.03           | 0.96                                | 3'872'025                         | 434'220'586.56           | 3.04                                | 4'778'534                      | 536'004'323.59           | 2.15                                |
| Gunvor   | 949'913   | 101'290'173.10           | 0.95                                | 2'757'639                         | 324'129'755.35           | 2.27                                | 3'707'552                      | 425'419'928.45           | 1.71                                |
| Mercuria   | 0   | 0                        | 0.00                                | 3'662'066                         | 403'882'893.37           | 2.83                                | 3'662'066                      | 403'882'893.37           | 1.62                                |
| Taurus Petroleum   | 0   | 0                        | 0.00                                | 2'757'649                         | 313'990'464.14           | 2.20                                | 2'757'649                      | 313'990'464.14           | 1.26                                |
| Arcadia  | 949'288   | 111'953'330.99           | 1.05                                | 249'743                           | 29'631'507.46            | 0.21                                | 1'199'031                      | 141'584'838.45           | 0.57                                |
| Socar  | 0   | 0                        | 0.00                                | 905'208                           | 101'858'530.20           | 0.71                                | 905'208                        | 101'858'530.20           | 0.41                                |
| Addax  | 0   | 0                        | 0.00                                | 1'004'420                         | 101'261'433.82           | 0.71                                | 1'004'420                      | 101'261'433.82           | 0.41                                |
| <b>Sous-Total</b>  | <b>41'229'846</b>   | <b>4'605'805'300.87</b>  | <b>43.28</b>                        | <b>36'708'407</b>                 | <b>4'125'726'122.86</b>  | <b>28.92</b>                        | <b>77'938'253</b>              | <b>8'731'531'423.73</b>  | <b>35.05</b>                        |
| Traders nigériens dotés d'une filiale en Suisse              |   |                          |                                     |                                   |                          |                                     |                                |                          |                                     |
| Ontario Trading SA   | 10'184'750  | 1'150'527'393.64         | 10.81                               | 1'810'448                         | 208'073'107.36           | 1.46                                | 11'995'198                     | 1'358'600'501.00         | 5.45                                |
| Taleveras  | 10'178'180  | 1'153'016'303.80         | 10.83                               | 990'439                           | 114'925'219.85           | 0.81                                | 11'168'619                     | 1'267'941'523.65         | 5.09                                |
| Aiteo Suisse AG  | 10'231'090  | 1'148'950'566            | 10.80                               | 0                                 | 0                        | 0.00                                | 10'231'090                     | 1'148'950'565.87         | 4.61                                |
| Sahara Energy  | 5'184'236   | 572'598'213              | 5.38                                | 3'829'144                         | 390'389'002              | 2.74                                | 9'013'380                      | 962'987'215.48           | 3.87                                |
| Sullam Voe   | 0   | 0                        | 0.00                                | 3'761'587                         | 418'608'295.01           | 2.93                                | 3'761'587                      | 418'608'295.01           | 1.68                                |
| Mezcor SA  | 919'286   | 108'959'292              | 1.02                                | 30'000                            | 3'620'430                | 0.03                                | 949'286                        | 112'579'722.44           | 0.45                                |
| Tridax   | 0   | 0                        | 0.00                                | 30'000                            | 3'524'160.00             | 0.02                                | 30'000                         | 3'524'160.00             | 0.01                                |
| <b>Sous-Total</b>  | <b>36'697'542</b>   | <b>4'134'051'768.78</b>  | <b>38.84</b>                        | <b>10'451'618</b>                 | <b>1'139'140'214.67</b>  | <b>7.98</b>                         | <b>47'149'160</b>              | <b>5'273'191'983.45</b>  | <b>21.17</b>                        |
| Parts de marché totale de la Suisse                          | 77'927'388  | 8'739'857'069.65         | 82.12                               | 47'160'025                        | 5'264'866'337.53         | 36.90                               | 125'087'413                    | 14'004'723'407.18        | 56.22                               |
| Autres filiales ou compagnies étrangères                     | 17'444'919  | 1'902'588'044.33         | 17.88                               | 114'887'215                       | 9'003'442'687.78         | 63.10                               | 132'332'134                    | 10'906'030'732.11        | 43.78                               |
| <b>Total (sans traitement off-shore et raffineries)</b>      | <b>95'372'307</b>   | <b>10'642'445'113.98</b> | <b>100</b>                          | <b>152'047'240</b>                | <b>14'268'309'025.31</b> | <b>100</b>                          | <b>257'419'547</b>             | <b>24'910'754'139.29</b> | <b>100</b>                          |
| <b>Total (avec traitement off-shore et raffineries)</b>      | <b>164'454'254</b>  | <b>18'363'100'208.35</b> | <b>100</b>                          |                                   |                          |                                     |                                |                          |                                     |